

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à revoir

Par **coco**, le **30/04/2009** à **19:41**

Bonjour, rnje suis divorcée par consentement mutuel, mon ex-mari gagne 500 euros par mois, donc il ne paie pas de pension pour le moment, je perçois l'ASF.rnil vit avec une femme qui travaille, elle est enseignante. ils ne sont pas mariés, en fait il vivait avec elle au moment du divorce. puis-je demander à ce que la pension alimentaire soit ré-examinée en prenant en compte les revenus de cette dame? y a-t-il une possibilité que mon ex paie une pension? nous avons 3 enfants, tout comme la compagne de mon ex.